

Province de Québec
Municipalité de Val-Racine
Mardi, le 15 août 2017

Séance ordinaire du conseil tenue au Centre Communautaire le 15 août 2017 à 19 h 00, sont présents son honneur le Maire M. Pierre Brosseau, Mme Angèle Rivest, M. Serge Delongchamp, Mme Karo-Lyne Lachance, M. Adrien Blouin et M. Sylvain Bergeron

Mme Francyne Michaud Delongchamp est absente.

Mme Chantal Grégoire, directrice générale et secrétaire trésorière est aussi présente.

2017-256

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **Mme Karo-Lyne Lachance**
Appuyé par **M. Adrien Blouin**
Et résolu unanimement,

Que l'ordre du jour soit adopté en laissant la section "varia" ouverte.

Adoptée

2017-257

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 4 ET 11 JUILLET 2017

Il est proposé par **Mme Karo-Lyne Lachance**
Appuyé par **Mme Angèle Rivest**
Et résolu unanimement,

D'adopter les procès-verbaux du 4 et 11 juillet 2017.

Adoptée

2017-258

ACCORDER DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES À L'AIDE SECRÉTAIRE POUR CERTAINS DOSSIERS

La décision est maintenue de permettre des heures supplémentaires à l'horaire de Mme Brenda Grenier pour faire avancer certains dossiers et le tout sera réévalué à la prochaine réunion.

Adoptée

2017- 259

RÉGIONALISATION DES SERVICES INCENDIE DANS LA MRC DU GRANIT

La prochaine rencontre sera tenue, mercredi le 30 août 2017 à 19 h 00 à Stornoway. Le but de la rencontre est d'établir la liste des tâches et le profil d'un administrateur. Et les municipalités participantes ont signifiées qu'elles voulaient déléguer la compétence à la MRC du Granit.

2017-260

CORRESPONDANCES

- ❖ MAMOT Lettre confirmant la compensation des terres publiques au montant de 35 964 \$.

La directrice générale dépose la correspondance datée du 15 août 2017.

2017-261

FONDATION DU CSSSG - TOURNOI DE GOLF

Il est proposé par **Mme Angèle Rivest**
Appuyé par **M. Serge Delongchamp**
Et résolu unanimement,

De faire un don de 125 \$ à la Fondation du Centre de santé et de services sociaux du Granit.

Adoptée

2017-262

LISTE DES COMPTES AU 15 AOÛT 2017

Il est proposé par **M. Adrien Blouin**
Appuyé par **Mme Karo-Lyne Lachance**
Et résolu unanimement,

D'adopter la liste de comptes se totalisant à 52 999,73 \$ en référence aux chèques no 201700244 à 201700297, d'autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière à effectuer le paiement des comptes identifiés sur la liste datée du 15 août 2017.

Adoptée

2017-263

PÉRIODE D'INFORMATION

2017-264

POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE AUX ENTREPRISES

Attendu que, en vertu de la Loi sur les compétences municipales, article 92, une municipalité locale peut dans l'exercice d'un pouvoir d'aide prévu à la présente loi, établir tout programme d'aide;

Attendu qu'une aide ne peut toutefois être accordée lorsque l'immeuble est dans l'une des situations suivantes :

- 1- On y transfère des activités qui sont exercées sur le territoire d'une autre municipalité locale;
- 2- Son propriétaire ou son occupant bénéficie d'une aide destinée à réduire les taxes foncières;

Attendu que la municipalité veut contribuer au développement économique des entreprises de son territoire par une résolution permettant une aide financière pouvant s'appliquer en sus d'un programme de remise de taxes, sans toutefois que les deux types d'aide soient appliqués sur un même immeuble;

Attendu qu'une municipalité locale peut apporter une aide financière à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence, cette aide pouvant représenter un montant le plus élevé entre 25 000 \$ et 1% du total des crédits prévus au budget de la municipalité pour les dépenses de fonctionnement de celle-ci pour l'exercice; lorsque ce montant excède 25 000 \$ ou 5% du budget des opérations, le règlement ou une résolution doit être approuvé par le ministre;

Attendu que la municipalité a les fonds disponibles pour défrayer une aide financière annuelle non cumulative de 25 000 \$, qu'elle veut supporter ses entreprises et susciter la création de nouvelles entreprises locales;

Il est proposé par **Mme Karo-Lyne Lachance**
Appuyé par **M. Sylvain Bergeron**
Et résolu unanimement,

D'adopter la Politique d'aide financière aux entreprises de Val-Racine.

Adoptée

2017-265

VOIRIE – PROLONGEMENT DU CIRCUIT DE 6,75 KM AU
CONTRAT DE DÉNEIGEMENT

Attendu que nous avons reçu une offre au montant de 6 750 \$/km du MTMDET – Direction Estrie pour le déneigement du chemin Piopolis et du chemin Bury pour l'hiver 2018-2019;

Il est proposé par **Mme Karo-Lyne Lachance**
Appuyé par **M. Sylvain Bergeron**
Et résolu unanimement,

Que la Municipalité de Val-Racine accepte le montant de base de 6 750 \$/km. Cependant, elle autorise le comité à continuer à négocier les autres éléments du contrat qui ont été discutés lors de la rencontre avec les représentants du Ministère et qui ne sont pas mentionnés dans l'offre du MTMDET datée du 25 juillet 2017.

Adoptée

2017-266

VOIRIE SUIVI - MTQ - REPRISE DU CHEMIN FRANCEVILLE ET
LA ROUTE CHESHAM

La résolution no 2017-230 a été envoyée à la MRC du Granit, cependant elle n'a pas été traitée puisque la réunion d'août a été annulée. Le maire M. Pierre Brosseau mentionne qu'en avril dernier la MRC du Granit a envoyé une résolution no 2017-71 demandant au MTQ d'analyser les demandes de reprise des chemins lorsque les chemins représentent une contrainte pour les municipalités et ce dernier, s'est montré ouvert à regarder les demandes.

2017-267

PIIRL - ENTENTE – ÉLABORATION DE PLANS ET DEVIS (RTE
CHESHAM)

Attendu que nous avons reçu la lettre du Ministre Laurent Lessard datée du 1^{er} août 2017 confirmant une aide financière pour le projet PIIRL – Élaboration de plans et devis (route Chesham);

Il est proposé par **Mme Karo-Lyne Lachance**
Appuyé par **M. Adrien Blouin**
Et résolu unanimement,

Que le conseil municipal de Val-Racine mandate le maire M. Pierre Brosseau pour signer l'entente avec le MTMDET et que la municipalité s'engage à faire élaborer les plans et devis.

Adoptée

2017-268

COUPE D'ARBRES DANS L'EMPRISE DU CHEMIN ST-LÉON

Attendu que nous avons demandé une soumission à Grandeur Nature et à M. Patrick Bolduc afin de couper six (6) gros trembles le long du chemin St-Léon;

- Grandeur Nature : 1 000 \$ plus les taxes incluant le déchiquetage des branches et sans récupération des arbres
- Patrick Bolduc : Il va faire la coupe sans frais et il récupère les arbres

Attendu que les deux soumissionnaires nous avisent que nous devons faire la signalisation sur le chemin St-Léon lors des travaux d'abattage.

Il est proposé par **Mme Angèle Rivest**
Appuyé par **M. Sylvain Bergeron**
Et résolu unanimement,

De donner le contrat à M. Patrick Bolduc et nous lui donnons les arbres en échange du travail exécuté.

Que l'employé de la voirie s'occupera de la signalisation afin de sécuriser les lieux lors des travaux.

Adoptée

2017-269

VOIRIE - SUIVI -CAMIONNETTE (INSPECTION DÉCISION BOÎTE)

On fait évaluer la boîte de la camionnette Ford directement chez Carrosserie A. Tremblay et on en reparle le 28 août prochain.

2017-270

VOIRIE - RÉSERVE DE SABLE

Attendu que nous devons faire une réserve de sable au garage municipal pour l'hiver 2017-2018;

Attendu que nous avons une soumission de Les Entreprises Claude Rhéaume Inc. au même taux que l'an dernier pour les équipements pour le tamisage, le transport et la mise en cône du sable;

Il est proposé par **Mme Angèle Rivest**
Appuyé par **M. Adrien Blouin**
Et résolu unanimement,

D'engager Les Entreprises Claude Rhéaume pour tamiser, transporter et faire la mise en cône d'une réserve de 1500 tonnes de sable au garage municipal pour l'hiver 2017-2018.

Que nous lui donnons aussi le mandat de faire le décapage de la matière organique de la sablière avec une pelle mécanique au taux horaire de 90\$.

Adoptée

2017-271

VOIRIE - DÉCAPAGE DU BANC DE GRAVIER- COUPE D'ARBRES

Il est proposé par **Mme Karo-Lyne Lachance**
Appuyé par **M. Sylvain Bergeron**
Et résolu unanimement,

D'accorder le contrat à M. Patrick Bolduc au taux de 20 \$/heure pour couper les arbres sur le terrain du banc de gravier afin de pouvoir par la suite enlever la matière organique de la sablière.

Que les arbres coupés lui sont données et il doit les récupérer et en disposer.

Adoptée

2017-272

VOIRIE - SUIVI - SEL À DÉGLACER ET/OU TRAITEMENT DES ABRASIFS

Un tableau de calculs pour le traitement des abrasifs est présenté aux membres du conseil.

Nous demandons une nouvelle soumission pour traiter 500 tonnes de sable.

2017-273

ASSURANCE DES CYBERRISQUES

Attendu que nous avons été victime de modification de l'extension de nos fichiers municipaux à la fin de l'année 2016;

Attendu que la MMQ nous offre d'ajouter un volet d'assurance en cyberrisques à notre couverture d'assurance;

Attendu que nous voulons faire évaluer notre vulnérabilité afin de faire le meilleur choix de couverture d'assurance;

Attendu que M. Jean-Bruno Desrosiers peut réaliser une évaluation de nos risques informatiques au taux horaire de 35 \$/heure;

Il est proposé par **Mme Karo-Lyne Lachance**
Appuyé par **Mme Angèle Rivest**
Et résolu unanimement,

D'engager Jean-Bruno Desrosiers pour faire l'analyse et un bilan de notre système information concernant notre vulnérabilité en cyberrisques.

Adoptée

2017-274

ACTIVITÉ DE REMERCIEMENT AUX BÉNÉVOLES

Ce point est reporté au 28 août 2017 à 19 h 00.

2017-275

ÉLECTION 2017

Ce point est reporté au 28 août 2017 à 19 h 00.

2017-276

VACANCES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Il est proposé par **Mme Angèle Rivest**
Appuyé par **M. Sylvain Bergeron**
Et résolu unanimement,

D'accorder les vacances à la directrice générale du 7 au 14 septembre inclusivement et de faire entrer l'aide secrétaire en plus de son horaire habituel, le mardi le 12 septembre afin que le bureau soit ouvert au moins deux jours dans cette semaine: soit le mardi et le mercredi.

Que le conseil municipal accepte que l'employé de voirie prenne les jeudis des cinq prochaines semaines au lieu d'une semaine complète de vacances.

Adoptée

2017-277

REER ou RVER

Ce point est reporté au 28 août 2017 à 19 h 00.

2017-278

LUC BERTHOLD, DÉPUTÉ MÉGANTIC-L'ÉRABLE (DOSSIERS CONCERNANT LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL)

Ce point est reporté au 28 août 2017 à 19 h 00.

2017-279

PATINOIRE – DIVERSES RÉPARATIONS

Ce point est reporté au 28 août 2017 à 19 h 00.

2017-280

PROGRAMME DE COMPENSATION TENANT LIEU DE TAXES DES TERRES PUBLIQUES

Ce point est reporté au 28 août 2017 à 19 h 00.

2017-284

ATELIER DE TRAVAIL

Qu'un atelier de travail sera tenu auprès l'ajournement de la séance le 28 août 2017.

2017-285

INFORMATIONS DU MAIRE

Ce point est reporté au 28 août 2017 à 19 h 00.

2017-286

SUIVI DES COMITÉS

Ce point est reporté au 28 août 2017 à 19 h 00.

2017-287

BONS COUPS

Ce point est reporté au 28 août 2017 à 19 h 00.

2017-288

PÉRIODE DE QUESTIONS

Ce point est reporté au 28 août 2017 à 19 h 00.

2017-289

SUIVI SUR LES TRAVAUX DU 975, CHEMIN PIOPOLIS

Ce point est reporté au 28 août 2017 à 19 h 00.

2017-290

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Adrien Blouin propose l'ajournement de la séance au lundi le 28 août 2017, il est 22h40.

Pierre Brosseau
Maire

Chantal Grégoire
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je soussignée, certifie par la présente, que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil dans les résolutions no 2017-261, 2017-262, 2017-264, 2017-267, 2017-268, 2017-270, 2017-273 et 2017-276.

Province de Québec
Municipalité de Val-Racine
Lundi, le 28 août 2017

Suite de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil tenue au Centre Communautaire le 15 août 2017, lundi le 28 août 2017 à 19 h 00, sont présents son honneur le Maire M. Pierre Brosseau, Mme Angèle Rivest, Mme Karo-Lyne Lachance, M. Adrien Blouin, M. Serge Delongchamp et M. Sylvain Bergeron.

Mme Francyne Michaud Delongchamp est absente.

Mme Chantal Grégoire, directrice générale et secrétaire trésorière est aussi présente.

2017-291

VOIRIE – PROLONGEMENT DU CIRCUIT DE 6,75 KM AU
CONTRAT DE DÉNEIGEMENT

Attendu que le MTMDET – Direction Estrie maintient son offre au montant de 6 750 \$/km pour le déneigement du chemin Piopolis et du chemin Bury pour l'hiver 2018-2019;

Il est proposé par **Mme Angèle Rivest**

Appuyé par **M. Sylvain Bergeron**

Et résolu unanimement,

Que la Municipalité de Val-Racine accepte le montant de base de 6 750\$/km à partir de l'hiver 2018-2019. Cependant la Municipalité réitère son intérêt à avoir un contrat de 5 ans.

Adoptée

2017-292

CAMIONNETTE FORD – ÉVALUATION DE LA CAISSE

Attendu que nous avons reçu une soumission de Carrossier mobile A. Tremblay datée du 26 août 2017 pour réparer et repeindre la caisse de la camionnette Ford;

Il est proposé par **Mme Karo-Lyne Lachance**

Appuyé par **Mme Angèle Rivest**

Et résolu unanimement,

D'accepter la soumission de Carrossier mobile A. Tremblay au montant de 3 667,56 \$.

Qu'un traitement antirouille soit fait en plus à la camionnette.

Adoptée

2017-293

VOIRIE - SUIVI - SEL À DÉGLACER ET/OU TRAITEMENT DES
ABRASIFS

Attendu que nous évaluons depuis plusieurs mois la possibilité de faire traiter nos abrasifs en réserve au garage municipal;

Il est résolu unanimement,

De maintenir notre procédure actuelle pour la réalisation de la réserve des abrasifs au garage municipal.

Adoptée

2017-294

ACTIVITÉ DE REMERCIEMENT AUX BÉNÉVOLES

Attendu que le conseil municipal veut organiser encore cette année l'activité de remerciement aux bénévoles;

Il est résolu unanimement,

De nommer les membres suivants pour organiser l'activité de remerciement aux bénévoles et un budget de 1 500 \$ est alloué :

Angèle Rivest, Sylvain Bergeron et Karo-Lyne Lachance.

Adoptée

2017-295

ÉLECTION GÉNÉRALE DU 5 NOVEMBRE 2017

La directrice générale et secrétaire-trésorière donne les informations générales concernant les dates à retenir pour l'élection générale pour les membres du conseil de la municipalité ainsi que pour le préfet de la MRC du Granit:

- Bulletin de candidature, il sera possible de s'en procurer un pendant les heures d'ouverture du bureau du 25 septembre au 6 octobre 2017 (sauf le 6 octobre les heures d'ouverture seront de 9h à 16h30)
- Vote par anticipation : 29 octobre 2017 de 12h à 20h
- Scrutin : 5 novembre 2017 de 10h à 20h

Il est demandé à la directrice générale de mettre aussi les informations importantes dans le Mini-Val de septembre prochain ainsi que sur le site Internet de la municipalité.

2017-296

LOI R-17.0.1 SUR LES RÉGIMES VOLONTAIRES D'ÉPARGNE-RETRAITE (RVER)

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe les membres du conseil qu'à titre d'employeur la municipalité doit offrir la possibilité à tous ses employés d'adhérer à un régime de retraite et ce sans l'obligation de participation de la part de l'employeur.

On invite le coordonnateur à la souscription M. Jean Martel du Fonds de solidarité FTQ pour la rencontre et la date retenue est lundi, le 25 septembre 2017. On regarde aussi la possibilité de faire une rencontre commune avec la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois.

2017-297

M. LUC BERTHOLD, DÉPUTÉ MÉGANTIC-L'ÉRABLE (DOSSIER CONCERNANT LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL)

Attendu que notre député Mégantic-L'Érable M. Luc Berthold nous demande une liste de nos dossiers concernant le gouvernement fédéral, voici la liste :

- Internet large bande (Expliquer toutes les problématiques entourant ce dossier)
- PNHA (Expliquer le problème informatique rencontré avec le formulaire de demande financière en 2017 et leur souligner qu'on tient beaucoup à ce programme)
- Connaître les autres programmes de subventions disponibles

2017-298

PATINOIRE – DIVERSES RÉPARATIONS

Attendu que lors de la rencontre avec les responsables de l'entretien de la patinoire au printemps dernier ceux-ci nous avaient fait trois demandes :

- Réparer les bandes en ajoutant des plaques en aluminium comme celle déjà installée pour retenir deux bandes
- Racheter des pelles
- Évaluer la possibilité que le dévidoir soit alimenté par l'électricité

Il est proposé par **M. Sylvain Bergeron**

Appuyé par **M. Adrien Blouin**

Et résolu unanimement,

De faire fabriquer par Métal Laroche inc selon la soumission #03331 dix (10) plaques en aluminium usinées avec la quincaillerie nécessaire à leur installation au coût de 47,03 \$/chaque plus les taxes.

Que la municipalité n'alimentera pas avec l'électricité le dévidoir cette année.

Que quelques pelles soient achetées jusqu'à concurrence du budget restant au poste d'entretien du parc municipal.

Adoptée

2017-299

PROGRAMME DE COMPENSATION TENANT LIEU DE TAXES
DES TERRES PUBLIQUES

Attendu que lors de la réception de la lettre du MAMOT datée du 29 juin dernier, nous avons constaté que nous recevons le même montant concernant le programme de compensation tenant lieu de taxes des terres publiques et ce, depuis 2006;

Attendu que depuis le début du programme, à l'étape 1 du calcul de la norme de valeur régionale est basé selon les données du sommaire du rôle d'évaluation 2006;

Attendu qu'à l'étape 2 le calcul du taux global de taxation uniformisé de la municipalité est basé selon le rapport financier 2004;

Attendu qu'à l'étape 3 du calcul de la valeur des terres publiques de la municipalité est toujours calculé sur la superficie des terres publiques en date du 1^{er} mars 2006 et ce, même si la superficie de celles-ci a augmenté depuis;

Attendu qu'à l'étape 4 du calcul de la subvention de la municipalité, la donnée de base de calcul pour la population est en date du 1^{er} janvier 2006;

Il est proposé par **Mme Karo-Lyne Lachance**

Appuyé par **M. Sylvain Bergeron**

Et résolu unanimement,

De demander à M. Martin Coiteux, Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) de changer les bases de calcul dans le cadre du Programme de compensation tenant lieu de Taxes des terres publiques.

Qu'une copie de cette résolution soit envoyée à l'UMQ, à la FQM, au député provincial M. Ghislain Bolduc ainsi qu'à toutes les municipalités de la MRC du Granit.

Adoptée

2017-300

BONS COUPS

La Municipalité de Val-Racine tient à féliciter le Parcours de marche au cœur de Mégantic pour le dépassement de son objectif de 100 marcheurs pour la saison de 2017 et ainsi que la visibilité donnée à la municipalité à la une du journal La Presse du 19 août dernier et en une du cahier Voyage, en plus de créer un emploi d'été pour une étudiante.

2017-301

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun public

2017-302

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Angèle Rivest propose la fermeture de la séance, il est 21 h 47.

Pierre Brosseau
Maire

Chantal Grégoire
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je soussignée, certifie par la présente, que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil dans les résolutions no 2017-292, 2017-294 et 2017-298.
